



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 5 JUILLET 2022 À 18H00,  
Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Départ après la 12 <sup>ème</sup> délibération
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 juin 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 9      Année : 2022  
Exécutoire le : 12 JUIL. 2022  
Publiée le : 12 JUIL. 2022  
Visée le : 12 JUIL. 2022

### MARCHES PUBLICS

#### **Marché n°2021-50 : Création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Entrelacs**

#### **Lot 1 : Travaux de structure et réseaux – Avenant 2**

---

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 8 février 2022 portant attribution des lots 1 et 2 du marché 2021-50 relatif à la création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Entrelacs.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement SERTPR / LANGAIN / MILLET (mandataire SERTPR).

Pour rappel, les lots et entreprises retenues sont les suivants :

- Lot 1 : Grpt SERTPR : Travaux de structures et réseaux, pour un montant total de 642 791,00 € HT.
- Lot 2 : Ets TOILITECH : Fourniture et pose de modules sanitaire et d'accueil, pour un montant total de 404 380,00 € HT.

Un premier avenant a été conclu n'entraînant pas de modifications de montants.

Des travaux supplémentaires et des adaptations en cours de marché ont dû être réalisés, à la demande du maître d'ouvrage :

- L'augmentation du nombre de câbles électriques par modules, suite aux besoins de comptage (Distribution en étoile plutôt qu'en série),
- L'ajout d'une alimentation de service en eau potable (une par bloc de deux modules), le système de gestion des fluides retenu ne permettant pas d'avoir de l'eau de service non facturée par emplacement.

Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 30 338,25 € H.T. (36 405,90 € TTC), portant ainsi le montant du marché à la somme de : 673 129,25 € HT. (807 755,10 € TTC).

Cette modification représente + 4,72 % du montant initial du marché.

La Commission des procédures adaptées qui s'est réunie le 21 juin 2022 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à cet avenant sont à sa disposition auprès du service marché.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant ci-dessus énoncé ainsi que toutes les pièces afférentes.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 juillet 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI





**Marché n° 21 - 50**  
**CREATION AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE -**  
**ENTRELACS**

**LOT N°1**  
**TRAVAUX DE STRUCTURE ET RESEAUX**

**AVENANT N°2**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le groupement des entreprises :**

**SERTPR** domiciliée 7 rue de l'Expansion – ZI du Pont – 73460 Frontenex, représentée par M. Franck CASALI et désignée ci-après par « SERTPR » : Mandataire

**SAS LANGAIN BTP** domiciliée 369 chemin de la Plaise – 73370 Le Bourget du Lac, représentée par M. Jérôme LANGAIN et désignée ci-après par « LANGAIN »

**MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT** domiciliée 354 Route des Chênes – BP21 – 73420 Drumettaz Clarafond représentée par M. Julien MILLET et désignée ci-après par « MILLET »

**D'AUTRE PART,**

## ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux relatif à la création d'une aire d'accueil des gens du voyage, Grand Lac a confié Au groupement SERTPR/LANGAIN/MILLET dont le mandataire est SERTPR, domiciliée 7 rue de l'Expansion – ZI du Pont – 73460 Frontenex les travaux de structures et réseaux dans le cadre du lot 1 et pour un montant de 642791.00 € HT (771349.20 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée, décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Travaux de structures et réseaux
- Lot 2 : Fourniture et pose de modules sanitaire et d'accueil

## ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

**Il a été constaté une incohérence sur l'acceptation de l'avance entre l'acte d'engagement du marché et ses annexes concernant les cotraitants, aussi :**

Dans l'acte d'engagement, les deux annexes des cotraitants LANGAIN et MILLET sont ici modifiés pour **accepter de recevoir l'avance** prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières afin d'être en concordance avec l'article 5 de ce même AE.

## ARTICLE 3 – OBJET DE CET AVENANT N°2

- Augmenter le nombre de câbles électrique par modules suite aux besoins de comptage (distribution en étoile plutôt qu'en série),
- Rajouter d'une alimentation de service en eau potable (une par bloc de 2 modules)

## ARTICLE 4 – IMPACT FINANCIER

Les quantités du détail estimatif du marché initial sont modifiées en rajoutant le détail comme suit :

N° prix	Désignation	U	Qté	Prix	Montant
<b>01.3</b>	<b>TERRASSEMENT - TRANCHEES</b>				
01.3.1	DEBLAIS POUR FOUILLES ET DECAISSEMENT POUR RESEAUX ET FINITION	M3	34.96	12.00€	419.52€
01.3.2	MISE EN DECHARGE DES DEBLAIS	M3	34.96	10.50€	367.08€
<b>01.4</b>	<b>MATERIAUX</b>				
01.4.4	MATERIAUX DRAINANTS 15/25	M3	10.45	25.00€	261.15€
<b>01.7</b>	<b>EAU POTABLE</b>				
01.7.2	CANALISATION PEHD 16 BARS DE DIAMETRE 32mm	ml	350	6,01€	2103.50€
<b>01.8</b>	<b>RESEAUX SECS - TELECOM - ELECTRICITE</b>				
01.8.2	FOURREAU POLYETHYLENE TPC DE 110 MM	Ml	350	7.10€	2485.00€
01.8.1.7	CABLE 3G16	MI	140.00	12.15 €	1701.00€
01.8.1.8	CABLE 3G25	MI	450.00	18.70 €	8415.00€
01.8.1.9	CABLE 4G35	MI	260.00	31.10 €	8086.00€
01.8.1.10	CABLE DE JONCTION	MI	325.00	20.00€	6500.00€
	<b>Montant H.T.</b>				<b>30 338.25€</b>
	<b>TVA 20%</b>				<b>6 067.65€</b>
	<b>Montant T.T.C.</b>				<b>36 405.90€</b>

Le montant du détail estimatif modifié par l'avenant n°2 s'élève à **36 405.90 euros TTC** ( trente-six mille quatre cent cinq euros et quatre-vingt-dix centimes centimes )

Nouveau Montant du Marché :

- MONTANT ( TTC )	:	771 349.20 €
- MONTANT AVENANT N°2 (TVA INCLUSE)	:	36 405.90 €
- NOUVEAU MONTANT TOTAL ( TVA INCLUSE)	:	807 755.10 €
- Augmentation	:	+ 4.72%

La nouvelle répartition entre les cotraitants est jointe en annexe

**ARTICLE 5 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

A **LA RAVOIRE**, le **09/06/2022**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour la société SERTPR (mandataire)

Pour Grand Lac

~~Franck CASALI~~  
Responsable d'études de la société SERTPR

Yves MERCIER  
Vice-Président à la Commande Publique

**Maxime TISSOT**  
**chef de secteur**

**SERTPR**  
Maxime TISSOT  
801 Rue Archimède  
73490 LA RAVOIRE  
Siret 420 757 189 00055  
APE 4211Z RCS D 420 757 189

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2021-50 : Création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Entrelacs - Lot 1 : Travaux de structure et réseaux - Avenant 2

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/07/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/07/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4232 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220705-d4232-DE

---

**Date de décision :** 05/07/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)